

**Nomenclatures 2008**  
**NAF rév. 2 - CPF rév. 2**

**Section C**  
**Division 13**

---

## 13 FABRICATION DE TEXTILES

Cette division comprend la préparation et la filature de fibres textiles ainsi que le tissage, l'ennoblissement de textiles et d'articles vestimentaires, la fabrication d'articles confectionnés en matières textiles (par exemple linge de maison, couvertures, tapis, cordages, non tissés, etc.).

**Cette division ne comprend pas :**

- la production des fibres textiles naturelles (cf. 01)
- l'industrie de l'habillement (cf. 14)
- la production des fibres artificielles et synthétiques (cf. 20.60Z)

### 13.1 PRÉPARATION DE FIBRES TEXTILES ET FILATURE

#### 13.10 Préparation de fibres textiles et filature

##### 13.10Z Préparation de fibres textiles et filature

**Cette sous-classe comprend :**

- la préparation des fibres textiles :
  - . le lavage, le dégraissage, le carbonisage et le peignage de la laine, la teinture de la laine de tonte
  - . le cardage et le peignage de tout type de fibres d'origine animale, végétale ou de fibres artificielles ou synthétiques
  - . le dévidage des cocons ; le cardage et le lavage des déchets de soie
  - . le teillage du lin
- l'effilochage
- la filature par toutes techniques de tous types de fils :
  - . la filature de l'industrie cotonnière et de l'industrie lainière (cycles cardé ou peigné)
  - . la filature et le moulinage de soierie
  - . la fabrication de fils à coudre à partir de toute matière textile, y compris les mélanges, pour la confection et les usages domestiques
  - . la fabrication de fils à tricoter ou à crocheter à la main
  - . la texturation, le moulinage, le retordage, le câblage et l'adhérisation de fils de filaments artificiels ou synthétiques

**Cette sous-classe comprend aussi :**

- la préparation et la filature d'autres fibres textiles telles les fibres de jute ou les fibres dures
- la fabrication de fils de papier

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- le rouissage des végétaux donnant des fibres textiles telles que le jute ou le lin (cf. 01.16Z)
- l'égrenage du coton (cf. 01.63Z)
- la fabrication de fibres de verre (cf. 23.14Z)
- la fabrication de fibres artificielles ou synthétiques (cf. 20.60Z)
- la filature des fibres d'amiante (cf. 23.99Z)

**Produits associés :** 13.10.10, 13.10.21, 13.10.22, 13.10.23, 13.10.24, 13.10.25,  
13.10.26, 13.10.29, 13.10.31, 13.10.32, 13.10.40, 13.10.50, 13.10.61, 13.10.62,  
13.10.71, 13.10.72, 13.10.81, 13.10.82, 13.10.83, 13.10.84, 13.10.85, 13.10.91,  
13.10.92, 13.10.93, 13.10.99

**13.1 FILS ET FILÉS**

**13.10 Fils et filés**

**13.10.1 Graisse de suint (y compris lanoline)**

**13.10.10 Graisse de suint (y compris lanoline)**

CC : - graisse de suint, y compris brute (suintine)

CA : - substances dérivées (lanoline)

**13.10.2 Fibres textiles naturelles préparées**

**13.10.21 Soie grège (non moulinée)**

CC : - soie grège (non moulinée)

**13.10.22 Laine dégraissée ou carbonisée, non cardée ni peignée**

CC : - laine dégraissée, non carbonisée, ni cardée, ni peignée (laine de tonte ou non)

**13.10.23 Blousses de laine ou de poils fins**

CC : - blousses de laine ou de poils fins

**13.10.24 Laine et poils fins ou grossiers, cardés ou peignés**

CC : - laine et poils fins ou grossiers, cardés ou peignés, y compris la laine peignée en vrac

**13.10.25 Coton, cardé ou peigné**

CC : - coton cardé ou peigné

**13.10.26 Jute et autres fibres textiles (à l'exclusion du lin, du chanvre commun et de la ramie), travaillés mais non filés**

CC : - jute et autres fibres textiles libériennes, préparés

**13.10.29 Autres fibres textiles végétales, travaillées mais non filées**

CC : - lin chanvre, ramie, sisal, coco, obaca, etc., préparés

**13.10.3 Fibres artificielles ou synthétiques discontinues préparées**

**13.10.31 Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement préparées**

CC : - fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement préparées

**13.10.32 Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement préparées**

CC : - fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement préparées

**13.10.4 Fils de soie ou de déchets de soie**

**13.10.40 Fils de soie ou de déchets de soie**

CC : - fils de soie (ou de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail



- 13.10.5 Fils de laine conditionnés ou non pour la vente au détail ; fils de poils fins ou grossiers ou fils de crin**
- 13.10.50 Fils de laine conditionnés ou non pour la vente au détail ; fils de poils fins ou grossiers ou fils de crin**  
CC : - fils de laine conditionnés ou non pour la vente au détail ; fils de poils fins ou grossiers ou fils de crin
- 13.10.6 Fils de coton ; fils à coudre de coton**
- 13.10.61 Fils de coton (autres que fils à coudre)**  
CC : - fils de coton non conditionnés pour la vente au détail
- 13.10.62 Fils à coudre de coton**  
CC : - fils à coudre ou à tricoter, conditionnés pour la vente au détail, en soie, laine, coton, lin
- 13.10.7 Fils de fibres textiles végétales autres que le coton (y compris le lin, le jute, le coco et le chanvre commun) ; fils de papier**
- 13.10.71 Fils de lin**  
CC : - fils de lin non conditionnés pour la vente au détail
- 13.10.72 Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes ; fils d'autres fibres textiles végétales ; fils de papier**  
CC : - fils de jute et autres fibres dures (coco, chanvre, papier, etc.)
- 13.10.8 Fils de fibres discontinues ou de filaments artificiels ou synthétiques**
- 13.10.81 Fils de filaments artificiels ou synthétiques, multiples ou torsadés (autres que fils à coudre et fils de polyamides, polyesters ou de rayonne viscosse de haute ténacité), non conditionnés pour la vente au détail ; fils de filaments artificiels ou synthétiques (autres que fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail**  
CC : - fils autres que le fil à coudre de filaments artificiels ou synthétiques
- 13.10.82 Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que fils à coudre), contenant 85 % en poids ou plus de ces fibres**  
CC : - fils autres que le fil à coudre de nylon et autres polyamides, polyesters, acryliques, chlorofibres, polypropylène, etc., contenant au moins 85 % en poids de ces fibres
- 13.10.83 Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de ces fibres**  
CC : - fils de mélange de fibres synthétiques et de laines
- 13.10.84 Fils de fibres discontinues artificielles (autres que fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail**  
CC : - fils de fibres artificielles discontinues autres que le fil à coudre, de rayonne, viscosse, acétate de cellulose, etc.
- 13.10.85 Fils à coudre en fibres et filaments artificiels ou synthétiques**  
CC : - fils à coudre ou à tricoter en fibres (discontinues) et filaments artificiels ou synthétiques
- 13.10.9 Effilochés ; préparation de fibres textiles naturelles ; opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de fils textiles**
- 13.10.91 Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers**  
CC : - effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers
- 13.10.92 Effilochés de coton et autres déchets de coton**  
CC : - effilochés de coton et autres déchets de coton

## 13.2 TISSAGE

### 13.20 Tissage

#### 13.20Z *Tissage*

**Cette sous-classe comprend :**

- le tissage par toutes techniques de tissus en toutes matières pour chemiserie, habillement, linge de maison et usages techniques :

- . le tissage de type cotonnier et de type lainier (cycles cardé ou peigné)
- . la fabrication de velours, de tissus de chenille, de tissus éponge, de tissus à points de gaze, de tissus pour pansements, etc.
- . la fabrication de soieries
- . le tissage de lin, ramie, chanvre, jute, fibres dures et fils spéciaux
- . le tissage de matières textiles synthétiques analogues (polypropylène, polyéthylène, etc.) pour emballage
- . la fabrication de tissus en fibres de verre
- . la fabrication de fils de carbone tissé ou d'aramide
- . la fabrication d'imitations de fourrure par tissage et de fourrures artificielles

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la fabrication d'étoffes à mailles (cf. 13.91Z)
- la fabrication de tapis et moquettes (cf. 13.93Z)
- la fabrication d'articles de rubanerie et de passementerie (cf. 13.96Z)
- la fabrication de non-tissés et de feutres (cf. 13.99Z)

**Produits associés :** 13.20.11, 13.20.12, 13.20.13, 13.20.14, 13.20.19, 13.20.20, 13.20.31, 13.20.32, 13.20.33, 13.20.41, 13.20.42, 13.20.43, 13.20.44, 13.20.45, 13.20.46, 13.20.50, 13.20.99

**13.10.93 Préparation de fibres textiles naturelles**

CC : - lavage, dégraissage, cardage, peignage de la laine ou du coton, teillage du lin

**13.10.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de fils textiles**

CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires

NC : - *produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)*

**13.2 TISSUS**

**13.20 Tissus**

NC : - *étoffes à maille (13.91.1)*

**13.20.1 Tissus (à l'exclusion des tissus spéciaux) en fibres naturelles autres que le coton**

**13.20.11 Tissus de soie ou de déchets de soie**

CC : - tissus à prépondérance de soie

**13.20.12 Tissus de laine cardée ou peignée, de poils fins ou grossiers ou de crins**

CC : - tissus à prépondérance de laine

**13.20.13 Tissus de lin**

CC : - tissus à prépondérance de lin

**13.20.14 Tissus de jute et d'autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre commun et de la ramie)**

CC : - tissus à prépondérance de jute

**13.20.19 Tissus d'autres fibres textiles végétales ; tissus de fils de papier**

CC : - tissus à prépondérance de chanvre, ramie, etc.

NC : - *tissus spéciaux (13.20.4)*

- *tissus de coton (13.20.20)*

**13.20.2 Tissus de coton**

**13.20.20 Tissus de coton**

CC : - tissus à prépondérance de coton

NC : - *tissus spéciaux (13.20.4)*

**13.20.3 Tissus (à l'exclusion des tissus spéciaux) en fibres discontinues et filaments artificiels ou synthétiques**

NC : - *tissus spéciaux (13.20.4)*

**13.20.31 Tissus en fils de filaments artificiels ou synthétiques**

CC : - tissus à prépondérance de fils de filaments artificiels ou synthétiques ou de lames, y compris canevas

**13.20.32 Tissus en fibres synthétiques discontinues**

CC : - tissus à prépondérance de fibres synthétiques discontinues

**13.20.33 Tissus en fibres artificielles discontinues**

CC : - tissus à prépondérance de fibres artificielles discontinues

## **13.3 ENNOBLISSEMENT TEXTILE**

### **13.30 Ennoblement textile**

#### **13.30Z *Ennoblement textile***

**Cette sous-classe comprend :**

- l'ennoblement textile pour compte de tiers tels que :
  - . le blanchiment, la teinture et l'apprêt de fibres, de fils, de tissus et d'articles en textile, y compris les vêtements
  - . l'apprêtage, le séchage, le vaporisage, le décatissage, le stoppage, le sanforisage, la mercerisage de textiles et d'articles textiles, y compris les vêtements

**Cette sous-classe comprend aussi :**

- la décoloration des jeans
- le plissage et les opérations similaires effectuées sur des textiles
- l'imperméabilisation, l'enduction, le caoutchoutage ou l'imprégnation de vêtements
- l'ennoblement textile d'articles vestimentaires en cuir

- 13.20.4 Velours, peluches, tissus éponge et autres tissus spéciaux**
- 13.20.41 Velours et peluches tissés et tissus de chenille (autres que tissus éponge et articles de rubanerie)**  
CC : - velours et peluches tissés et tissus de chenille  
NC : - *tissus éponge (13.20.42, 13.20.43) et articles de rubanerie (13.20.46)*
- 13.20.42 Tissus éponge et étoffes bouclées similaires (autres qu'articles de rubanerie), en coton**  
CC : - tissus éponge et étoffes bouclées similaires, en coton  
NC : - *articles de rubanerie (13.20.46)*  
- *étoffes à maille (13.91.1)*
- 13.20.43 Autres tissus éponge et étoffes bouclées similaires (autres qu'articles de rubanerie)**  
CC : - autres tissus éponge et étoffes bouclées similaires  
NC : - *articles de rubanerie (13.20.46)*
- 13.20.44 Tissus à point de gaze (autres qu'articles de rubanerie)**  
CC : - tissus à point de gaze  
NC : - *articles de rubanerie (13.20.46)*
- 13.20.45 Surfaces textiles touffetées, autres que tapis**  
CC : - surfaces textiles touffetées, autres que tapis
- 13.20.46 Tissus en fibres de verre (y compris articles de rubanerie)**  
CC : - Tissus en fibres de verre, y compris articles de rubanerie
- 13.20.5 Imitation de fourrure par tissage**
- 13.20.50 Imitation de fourrure par tissage**  
CC : - imitation de fourrure par tissage et fourrures artificielles  
NC : - *imitation de fourrure par tricotage (13.91.19)*
- 13.20.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de tissus**
- 13.20.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de tissus**  
CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires  
NC : - *produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)*
- 13.3 ENNOBLISSEMENT TEXTILE**
- 13.30 Ennoblement textile**
- 13.30.1 Apprêt de textiles**
- 13.30.11 Blanchiment et teinture de fils et de fibres textiles**  
CC : - blanchiment et teinture de fils et de fibres textiles
- 13.30.12 Blanchiment de tissus et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)**
- 13.30.13 Teinture de tissus et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)**  
CC : - blanchiment de tissus et d'étoffes
- 13.30.14 Impression de tissus et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)**  
CC : - impression de fils, tissus, étoffes et articles confectionnés  
NC : - *thermo-impresion de vêtements (tee-shirts, etc.)*  
- *l'impresion sériographique sur textiles et vêtements (18.12.16)*

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la fabrication de tissus textiles imprégnés, enduits, couverts ou stratifiés avec du caoutchouc, où le caoutchouc est le constituant principal (cf. 22.19Z)

**Produits associés :** 13.30.11, 13.30.12, 13.30.13, 13.30.14, 13.30.19

## **13.9 FABRICATION D'AUTRES TEXTILES**

Ce groupe comprend la fabrication d'articles confectionnés en matière textile à l'exception des articles vestimentaires, tels que le linge de maison, les tapis et carpettes, les ficelles, les articles de rubanerie, les ouvrages de passementerie et articles analogues, etc.

### **13.91 Fabrication d'étoffes à mailles**

#### **13.91Z Fabrication d'étoffes à mailles**

**Cette sous-classe comprend :**

- la fabrication de tissus tricotés ou crochetés :

. velours, peluches, étoffes bouclées (tissus-éponge), étoffes à longs poils et imitations de fourrures par tricotage

. étoffes des types utilisés pour filets, rideaux et vitrages, tricotés sur métier Rachel ou similaires

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la fabrication d'articles vestimentaires à mailles (cf. 14.39Z)

**Produits associés :** 13.91.11, 13.91.19, 13.91.99

### **13.92 Fabrication d'articles textiles, sauf habillement**

#### **13.92Z Fabrication d'articles textiles, sauf habillement**

**Cette sous-classe comprend :**

- la fabrication d'articles en toutes matières textiles y compris en étoffes à mailles :

. couvertures et plaids

. linge de maison tel que linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine

. édredons, couettes, coussins, poufs, oreillers, sacs de couchage etc.

- la fabrication d'articles textiles d'ameublement :

. rideaux, draperies, stores, couvre-lits, housses pour machines et mobilier, etc.

. bâches, bannes et stores d'extérieur, tentes, matériel de campement en textile, voiles de bateau, housses de protection pour voitures, appareils ou meubles, etc.

. drapeaux, bannières, banderoles et fanions

. chiffons à poussière, serpillières, torchons et articles similaires, gilets de sauvetage, parachutes etc.

**Cette sous-classe comprend aussi :**

- la fabrication de tapisseries tissées à la main

- la fabrication de la partie textile des couvertures chauffantes

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la fabrication d'articles textiles à usage technique (cf. 13.96Z)

- les activités des tapissiers décorateurs

- la fabrication des draps chirurgicaux (cf. 32.50A)

**Produits associés :** 13.92.11, 13.92.12, 13.92.13, 13.92.14, 13.92.15, 13.92.16, 13.92.21, 13.92.22, 13.92.23, 13.92.24, 13.92.29, 13.92.99

### **13.30.19 Autres ennoblissements de textiles et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)**

CC : - apprêtage, séchage, vaporisation, décatissage, sanforisation, mercerisation de textiles et d'articles textiles, y compris les articles d'habillement

## **13.9 AUTRES TEXTILES**

### **13.91 Étoffes à maille**

#### **13.91.1 Étoffes à maille**

##### **13.91.11 Velours, peluches et étoffes bouclées à maille**

CC : - velours, peluches, étoffes bouclées genre éponge, etc., tricotés

CA : - étoffes "à longs poils"

##### **13.91.19 Autres étoffes à maille, y compris imitation de fourrure**

CC : - étoffes de bonneterie en coton ou en autres matières, élastiques ou non  
- étoffes de bonneterie chaîne, sur métier Rachel, pour voilages, etc.

CA : - imitations de fourrures par tricotage

NC : - articles en étoffes à maille (rideaux, voilages, linge de maison, etc.) (13.92)

#### **13.91.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'étoffes à maille**

#### **13.91.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'étoffes à maille**

CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires

NC : - produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)

### **13.92 Articles textiles confectionnés, sauf habillement**

CC : - articles tissés ou à maille

NC : - articles d'habillement (14)

#### **13.92.1 Linge de maison, articles d'ameublement et de literie**

##### **13.92.11 Couvertures, à l'exclusion des couvertures électriques**

CC : - couvertures

NC : - couettes et édredons (13.92.24)

- couvertures chauffantes (27.51.14)

##### **13.92.12 Linge de lit**

CC : - draps de lit, taies d'oreiller, housses de traversin, d'édredon ou de matelas

##### **13.92.13 Linge de table**

CC : - nappes, napperons, chemins de table, serviettes de table

##### **13.92.14 Linge de toilette ou de cuisine**

CC : - serviettes de toilette ou de plage, gants de toilette, torchons et essuie-mains

NC : - mouchoirs (14.19.23) et serpillières (13.92.29)

##### **13.92.15 Rideaux (y compris doubles rideaux) et stores d'intérieur ; cantonnières et tours de lit**

CC : - rideaux et voilages

CA : - doubles-rideaux, stores d'intérieur, vitrages, cantonnières et tours de lit en toutes matières textiles

## **13.93 Fabrication de tapis et moquettes**

### **13.93Z *Fabrication de tapis et moquettes***

**Cette sous-classe comprend :**

- la fabrication de revêtements de sols en matières textiles :  
. tapis, moquettes, paillasons, nattes, etc.

**Cette sous-classe comprend aussi :**

- la fabrication de revêtements de sol en feutres aiguilletés

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la fabrication de nattes et de paillasons tressés (cf. 16.29Z)
- la fabrication de revêtements de sol en liège (cf. 16.29Z)
- la fabrication de revêtements de sol souples tels que le linoléum (cf. 22.23Z)

- 13.92.16 Articles d'ameublement n.c.a. ; assortiments composés de pièces de tissus et de fils pour la confection de tapis, de tapisseries et d'articles similaires**  
 CC : - couvre-lits, housses pour sièges, dessus de table, etc.  
 CA : - assortiments composés de pièces de tissus et de fils pour la confection de tapis, de tapisseries à la main ou à l'aiguille, de broderies et d'articles similaires
- 13.92.2 Autres articles textiles confectionnés**
- 13.92.21 Sacs et sachets d'emballage**  
 CC : - sacs et sachets de jute ou d'autres fibres naturelles ou synthétiques  
 NC : - *filets à provisions (13.94.12)*
- 13.92.22 Bâches, bannes et stores d'extérieur ; voiles pour bateaux, planches à voile ou chars à voile ; tentes et articles de camping (y compris matelas pneumatiques)**  
 CC : - bâches, stores d'extérieur, bannes, etc., en toutes matières textiles  
 - tentes, chapiteaux et pavillonnerie ; voiles pour bateaux, planches à voile ou chars à voile  
 CA : - matelas pneumatiques en textile et articles textiles de camping
- 13.92.23 Parachutes (y compris parapentes) et rotochutes, et leurs parties**  
 CC : - parachutes  
 CA : - rotochutes et parties de parachutes ; parapentes  
 NC : - *ails delta (30.30.20)*
- 13.92.24 Couettes, édredons, coussins, poufs, oreillers, sacs de couchage, équipés de ressorts ou garnis intérieurement d'un matériau quelconque, de caoutchouc mousse ou de plastique**  
 CC : - couettes, édredons, coussins, oreillers, couvre-pieds, etc., garnis intérieurement  
 CA : - sacs de couchage garnis
- 13.92.29 Autres articles textiles confectionnés (y compris serpillières, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, ceintures et gilets de sauvetage)**  
 CC : - serpillières, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires  
 - ceintures et gilets de sauvetage  
 - housses pour machines, automobiles, vêtements, etc.  
 CA : - sangles, éventails, drapeaux et fanions, dragonnes
- 13.92.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement**
- 13.92.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement**  
 CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires  
 Par exemple :  
 - remplissage à façon d'articles de literie garnis  
 NC : - *produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)*
- 13.93 Tapis et moquettes**
- 13.93.1 Tapis et moquettes**
- 13.93.11 Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, à points noués**  
 CC : - tapis à points noués ou enroulés  
 CA : - autres revêtements de sol en matières textiles, à points noués ; tapis à la main
- 13.93.12 Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés, ni floqués**  
 CC : - moquettes velours ou bouclées ; tapis kelim  
 CA : - autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés, ni floqués : revêtements de sol en coco, en sisal et tapis brosse  
 NC : - *tapisseries tissées à la main (13.92.16)*

**Produits associés :** 13.93.11, 13.93.12, 13.93.13, 13.93.19, 13.93.99

## **13.94 Fabrication de ficelles, cordes et filets**

### **13.94Z Fabrication de ficelles, cordes et filets**

**Cette sous-classe comprend :**

- la fabrication de ficelles, cordes et cordages, même imprégnés, enduits ou recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique
- la fabrication de filets à mailles nouées obtenus à partir de ficelles, de cordes ou de cordages
- la fabrication d'articles de corderie :
  - . défenses de bateaux, coussins de déchargement, élingues, brides de chargement, cordes ou câbles équipés d'anneaux métalliques, etc.
- la fabrication de filets confectionnés pour la pêche

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la fabrication de filets à cheveux (cf. 14.19Z)
- la fabrication de câbles métalliques (cf. 25.93Z)
- la fabrication de filets montés pour la pratique des sports (cf. 32.30Z)

**Produits associés :** 13.94.11, 13.94.12, 13.94.20, 13.94.99

## **13.95 Fabrication de non-tissés, sauf habillement**

### **13.95Z Fabrication de non-tissés, sauf habillement**

**Cette sous-classe comprend :**

- la fabrication d'étoffes non-tissées par voie sèche
- la fabrication d'articles non vestimentaires en étoffe non-tissée

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la fabrication d'articles d'habillement en étoffe non-tissée (cf. 14)

**Produits associés :** 13.95.10, 13.95.99

- 13.93.13 Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés**  
 CC : - tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés  
 - moquettes velours ou bouclées sur support résistant
- 13.93.19 Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles (y compris en feutre)**  
 CC : - tapis aiguilletés, nappés ou floqués  
 CA : - carreaux de revêtements de sol à surface d'usage textile
- 13.93.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de tapis et moquettes**
- 13.93.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de tapis et moquettes**  
 CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires  
 NC : - *produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)*
- 13.94 Ficelles, cordes et filets**
- 13.94.1 Ficelles, cordes et filets, à l'exclusion des déchets**
- 13.94.11 Ficelles, cordes, cordages et câbles, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes**  
 CC : - ficelles agricoles (lieuses, botteleuses, etc.) et ficelles diverses en toutes matières, y compris imprégnées, enduites ou recouvertes  
 - cordes et cordages, couffins, défenses de bateaux, élingues non métalliques  
 NC : - *câbles et élingues en acier (25.93.11)*
- 13.94.12 Filets à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ; filets confectionnés en matières textiles ; articles en fils, lames, n.c.a.**  
 CC : - filets en toutes matières à mailles nouées ou confectionnés, pour la pêche, l'agriculture, les usages alimentaires, le transport, etc.  
 CA : - hamacs, moustiquaires, filets à provisions  
 NC : - *filets montés pour la pratique des sports (32.30.15)*  
 - *filets à cheveux et résilles (14.19.42)*
- 13.94.2 Chiffons, déchets de cordages et articles textiles usés**
- 13.94.20 Chiffons, déchets de cordages et articles textiles usés**  
 CC : - produits textiles usés utilisés pour la récupération des fibres généralement
- 13.94.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de ficelles, cordes et filets**
- 13.94.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de ficelles, cordes et filets**  
 CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires  
 NC : - *produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)*
- 13.95 Non-tissés et articles en non-tissés, sauf habillement**
- 13.95.1 Non-tissés et articles en non-tissés, sauf habillement**
- 13.95.10 Non-tissés et articles en non-tissés, sauf habillement**  
 CC : - étoffes non-tissées, ni tricotées obtenues par voie sèche de type textile  
 CA : - articles non vestimentaires en non-tissés  
 NC : - *non-tissés obtenus par voie humide (papiers) (17.22.11 et 12)*  
 - *vêtements en non-tissés (14.19.32)*

## **13.96 Fabrication d'autres textiles techniques et industriels**

### **13.96Z Fabrication d'autres textiles techniques et industriels**

#### **Cette sous-classe comprend :**

- la fabrication d'articles de rubanerie, y compris les rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés
- la fabrication d'ouvrages de passementerie et d'articles ornementaux analogues : tresses, glands, pompons, etc.
- la fabrication d'étiquettes et d'écussons en matières textiles
- la fabrication de tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique
- la fabrication d'autres tissus traités ou enduits : toiles à calquer ou transparentes pour le dessin, toiles préparées pour la peinture, bougrans et tissus raidis similaires, tissus enduits de colle ou de matières amylacées
- la fabrication de fils ou de tresses métalliques, même guipés, de fils ou de câbles de caoutchouc recouverts de textile, de fils textiles ou de lames recouverts, imprégnés, enduits ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique
- la fabrication d'articles textiles techniques divers :
  - . nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils synthétiques ou artificiels à haute ténacité
  - . étoffes tubulaires, tuyaux pour pompes, courroies transporteuses ou de transmission (renforcées ou non de métal ou d'autres matériaux), gazes et toiles à bluter, étamines
  - . garnitures pour automobiles
  - . mèches, manchons à incandescence et étoffes tubulaires servant à leur fabrication
  - . toiles pour machines à papier

#### **Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la fabrication de bandes de transmission ou de convoyage en tissu, fil ou câble imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés avec du caoutchouc, où le caoutchouc est le constituant principal (cf. 22.19Z)
- la fabrication de plaques ou de feuilles de caoutchouc ou de plastique cellulaire combinées avec des textiles seulement à des fins de renforcement (cf. 22.19Z et 22.21Z)
- la fabrication de toiles en fils métalliques (cf. 25.93Z)

**Produits associés :** 13.96.11, 13.96.12, 13.96.13, 13.96.14, 13.96.15, 13.96.16, 13.96.17, 13.96.99

**13.95.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de non-tissés et d'articles en non-tissés, sauf habillement**

**13.95.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de non-tissés et d'articles en non-tissés, sauf habillement**

CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires

NC : - *produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)*

**13.96 Autres textiles techniques et industriels**

**13.96.1 Fils et filés métallisés ; tissus en fils métalliques et filés métallisés ; fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textile ; produits et articles textiles pour usages techniques**

**13.96.11 Fils et filés métallisés**

CC : - fils et filés métallisés

**13.96.12 Tissus en fils métalliques et filés métallisés n.c.a.**

CC : - tissus en fils métalliques et filés métallisés n.c.a.

**13.96.13 Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles ; fils textiles et lames, imprégnés ou recouverts de caoutchouc ou de matière plastique**

CC : - fils et cordes de caoutchouc recouverts de textile  
- fils à haute ténacité imprégnés ou enduits

**13.96.14 Tissus imprégnés, enduits ou recouverts n.c.a.**

CC : - tissus raidis, imprégnés ou enduits (colle, plastique, peinture, etc.) pour la reliure, le cartonnage, la chapellerie, la peinture, etc.

- tissus plastifiés, huilés, cirés, goudronnés, etc. ; toiles cirées

NC : - *tissus caoutchoutés (22.19.50)*

**13.96.15 Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité en nylon ou autres polyamides, en polyesters ou en rayonne viscose**

CC : - nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité en nylon ou autres polyamides, en polyesters ou en rayonne viscose

**13.96.16 Produits et articles textiles pour usages techniques (y compris mèches textiles, manchons à incandescence, tuyaux pour pompes, courroies transporteuses ou de transmission, toiles à bluter et gazes)**

CC : - mèches textiles et manchons à incandescence

- tuyaux pour pompes et tuyaux similaires en matières textiles, y compris renforcés et avec accessoires

- courroies de transmission à base de textiles

- textiles pour garnitures de cardes ; gazes et toiles à bluter

- tissus feutrés pour machines à papier ou similaires

- tissus épais pour presses d'huileries ou similaires

**13.96.17 Articles de rubanerie ; rubans sans trame encollés (bolducs) ; articles de passementerie**

CC : - rubans de tous types, y compris rubans sans trame encollés (bolducs)

- étiquettes textiles, écussons et articles similaires ; tresses textiles

- articles de passementerie et ornements (glands, pompons, floches, cordelières, etc.)

NC : - *articles de passementerie brodés (13.99.12)*

- *ceintures, bretelles et brandebourgs (14.19.23), bracelets de montre (15.12.13)*

## **13.99 Fabrication d'autres textiles n.c.a.**

### **13.99Z Fabrication d'autres textiles n.c.a.**

#### **Cette sous-classe comprend :**

- la fabrication de tulles et autres tissus à mailles nouées, de dentelles ou de broderies en pièces, en bandes ou en motifs
- la fabrication de feutres (foulés ou aiguilletés)
- la fabrication de fils guipés, guipures, chenilles et chaînettes
- la fabrication d'articles divers en textiles :
  - . lacets de chaussures en textile
  - . gants et houppes à poudrer
  - . galons autocollants

#### **Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la fabrication de tissus des types utilisés pour filets, rideaux et vitrages, tricotés sur métier Rachel ou sur des métiers similaires (cf. 13.91Z)
- la fabrication de revêtements de sol aiguilletés (cf. 13.93Z)
- la fabrication d'ouates de matières textiles et d'articles de ouaterie : serviettes et tampons hygiéniques, etc. (cf. 17.22Z)

**Produits associés :** 13.99.11, 13.99.12, 13.99.13, 13.99.14, 13.99.15, 13.99.16, 13.99.19, 13.99.99

- 13.96.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de textiles techniques et industriels**
- 13.96.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de textiles techniques et industriels**  
 CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires  
 NC : - *produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)*
- 13.99 Autres textiles n.c.a.**
- 13.99.1 Tulles, dentelles et broderies ; fils guipés et guipures ; chenilles ; chaînettes**
- 13.99.11 Tulles et tulles bobinots, à l'exclusion des articles tissés ou de bonneterie ; dentelles en pièces, bandes ou motifs**  
 CC : - tulles et tissus à mailles nouées  
 - dentelles mécaniques ou à la main, en pièces, bandes ou motifs  
 NC : - *broderies (13.99.12)*  
 - *filets à cheveux et résilles (14.19.42)*
- 13.99.12 Broderies en pièces, bandes ou motifs**  
 CC : - broderies en pièces, en bandes ou en motifs  
 NC : - *tapisseries à l'aiguille (13.92.16)*
- 13.99.13 Feutres, enduits, recouverts ou stratifiés**  
 CC : - feutres aiguilletés, y compris feutres imprégnés, recouverts ou stratifiés  
 CA : - articles techniques en feutre (disques à polir, etc.)  
 NC : - *moquettes aiguilletées (13.93.19), tissus feutrés pour machines à papier (13.96.16), cloches à chapeau (14.19.41)*
- 13.99.14 Fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), nœuds et noppes de matières textiles**  
 CC : - fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), nœuds et noppes de matières textiles  
 NC : - *ouate de cellulose (17.12.20), ouates de coton, viscose et autres matières textiles et articles en ouate (17.22.12)*
- 13.99.15 Fils guipés et guipures ; chenilles ; chaînettes**  
 CC : - fils guipés et guipures ; chenilles ; chaînettes
- 13.99.16 Pièces textiles de capitonnage**  
 CC : - pièces textiles matelassées, rembourrées ou capitonnées  
 NC : - *parties de sièges (31.00.14) ou de meubles (31.00.20) capitonnées*
- 13.99.19 Autres textiles et articles textiles n.c.a.**  
 CC : - houppes et houppettes à poudrer
- 13.99.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'autres textiles n.c.a.**
- 13.99.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'autres textiles n.c.a.**  
 CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires  
 NC : - *produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)*